



# Conseil — Résolutions

Vendredi 9 Octobre 2020 à 9h30

Ilham BERRADA

[Ilham.berrada@um5.ac.ma](mailto:Ilham.berrada@um5.ac.ma)



## Approbation de l'Ordre du Jour

### **Approbation 01/2020**

- Suite à la demande de collègues membres du Conseil
- Suite à la demande de collègues membres de la Commission Pédagogique
- d'ajouter un nouveau point relatif à la rentrée universitaire 2020/2021, à l'ordre du jour
- **Le Conseil Approuve l'ajout de ce nouveau point à l'ordre du jour**



# Approbation des priorités des points de l'Ordre du Jour

## **Approbation 02/2020**

- Suite à la demande de collègues membres du Conseil par e-mail
- de rendre le nouveau point relatif à la rentrée universitaire 2020/2021 le point prioritaire de l'ordre du jour du conseil du 09/10/2020
- Le Conseil **Approuve l'inversion** des points d'ordre du jour
  - Les scénarios de la rentrée universitaire 2020-2021 à l'ère du Covid'19
  - La présentation des lignes directrices du projet de développement de l'ENSIAS
  - Divers
    - **Activation des commissions issues du Conseil**
    - **Activation des instances : conseil du Cedoc, Conseil du Centre de Formation Continue**



## Résolution relative au scénario pédagogique

### Résolution 01/2020

Le Conseil **décide l'enseignement de la première année** des élèves ingénieurs dans les locaux de l'ENSIAS.

Les étudiants ne souhaitant pas suivre le cours en présentiel **devront remplir un formulaire spécifique de demande** qui sera mis à disposition en ligne et ce avant **mardi 13 octobre 2020**

Le mode de l'enseignement peut changer à tout moment selon l'évolution de l'état de la pandémie et les exigences sanitaires nationales

Le Conseil **décide l'enseignement à distance** pour les élèves ingénieurs deuxième et troisième années

### Résolution 02/2020

Le conseil donne le droit aux professeurs du choix du mode d'enseignement qu'il juge le plus approprié selon une démarche de pédagogie active alignée avec la stratégie de l'Ecole



# Approbation de l'occupation des chambres

## Résolution 03/2020

Le Conseil **décide d'une occupation à la résidence** universitaire de :

- **Un étudiant de première année par chambre** dans le strict respect du règlement intérieur de la résidence
- **Exceptions :**
  - Exempter les étudiants de première année qui ne le souhaitent pas pour cause de vulnérabilité à la demande par écrit
  - Autoriser les étudiants de deuxième et 2A et 3A qui souhaitent absolument venir à la résidence pour cause de nécessité ou d'inaccessibilité digitale dans la limite de la capacité d'accueil de la résidence et des exigences de l'état sanitaire



# Résolution relative au paiement à la résidence universitaire

## Résolution 04/2020

Le Conseil **approuve le non paiement** des frais d'hébergement à la résidence universitaire en guise d'AVOIR des paiements pour les étudiants de deuxième et troisième année ayant payé les frais de résidence pendant le confinement.